

Interview

« La Paris Arbitration Week est comme un festival »

La 4^e édition de la Paris Arbitration Week (PAW), se tiendra cette année du 30 mars au 3 avril 2020 dans divers lieux de la capitale. Ce rendez-vous dont le succès va grandissant, est désormais inscrit à l'agenda de tous les acteurs de l'arbitrage international. Le point avec Yasmin Mohammad, de Vannin Capital et Clément Fouchard, associé de Reed Smith, membres du comité d'organisation.

Comment a évolué la PAW depuis sa création en 2017 ?

Y.M. : En ce qui me concerne, je ressens beaucoup de fierté à l'aube de cette quatrième édition, car lorsque nous avons créé la PAW, nous avons eu l'idée ambitieuse de faire se réunir, non pas seulement les praticiens parisiens de l'arbitrage, mais d'inviter nos collègues de l'étranger pour faire rayonner Paris à l'international. C'était un pari audacieux, car de nombreux événements épars liés à l'arbitrage avaient déjà lieu dans la capitale, mais ils n'étaient pas coordonnés de sorte à créer une réunion, je dirais même une communion de tous les acteurs. C'est ce que, je crois, nous avons réussi à accomplir.

C.F. : L'idée de départ de la PAW s'inscrivait dans le cadre d'une compétition mondiale avec d'autres places d'arbitrage et après 3 éditions, nous ne pouvons que constater que la PAW est devenue l'évènement majeur dans le monde. Des événements plus ou moins similaires ont vu le jour, comme par exemple l'année dernière à Londres où une semaine consacrée aux modes alternatifs de résolution des conflits a été organisée. Mais les anglais ont décidé de ne pas renouveler l'expérience qui n'a pas eu le succès escompté. On constate par ailleurs que la PAW fait des émules, puisque nos homologues sud-africains, après être venus en observation ont créé une semaine de l'arbitrage à Johannesburg. La PAW a désormais pignon sur rue et elle compte dans le marché mondial de l'arbitrage.

Y.M. : Des événements privés se tiennent même autour de la PAW. Les cabinets en profitent pour faire venir leur associés, les gens se donnent rendez-vous, c'est devenu incontournable.

Quelle est la « formule magique » de la PAW ?

Y.M. : La différence entre la semaine de Paris et les autres c'est que la PAW est véritablement portée par les praticiens parisiens. D'une part, tout le comité d'organisation est composé de parisiens de l'arbitrage venus d'horizons différents qui représentent réellement la diversité de Paris. Par ailleurs, nous avons le soutien indéfectible d'organisations majeures, parisiennes et mondiales, qui nous parviennent depuis le premier jour : l'ICC, Paris, place d'arbitrage, le CFA et l'AFA. Et évidemment tous les cabinets parisiens, les experts, les tiers financeurs, qui participent en organisant des événements académiques ou sociaux, ce qui crée une dynamique qui fait que tous s'impliquent.

C.F. : Le principe de la PAW est d'offrir une plateforme sur laquelle les différents acteurs proposent des événements qui sont publiés sur le site et où les participants peuvent s'inscrire. Cette formule

encourage les praticiens et les stimule. C'est comme un festival où chacun assiste aux événements qui lui plaisent et qui l'intéressent. Malgré le nombre d'évènements, les salles de conférence sont pleines. Il y avait 2 000 inscrits l'année dernière, nous en espérons autant, sinon davantage, pour la prochaine édition.

Y.M. : L'un des ingrédients du succès, c'est la possibilité de la PAW d'évoluer de manière organique et de proposer, à chaque édition, davantage de choix. Il n'y a aucun contrôle sur les événements organisés, pas d'évènement imposé.

Quelles seront les nouveautés de la PAW cette année ?

C.F. : Il y aura, comme à l'accoutumée, les « événements piliers », qui jalonnent la semaine et en font l'architecture, notamment, le lundi, la conférence annuelle « Europe » de l'ICC, qui ouvre traditionnellement la PAW, le cocktail d'ouverture, qui aura lieu pour la première fois à l'Hôtel Intercontinental. Le mardi se tiendra la conférence de Paris Place d'Arbitrage, consacrée cette année à la nouvelle chambre commerciale de la cour d'appel de Paris, la traditionnelle croisière des jeunes praticiens aura lieu le mercredi, etc. À ces rendez-vous phares s'ajoutent tous ceux mis en place par les participants et qui sont rassemblés sur la plateforme de la PAW.

Y.M. : L'année dernière, en dehors des rendez-vous institutionnels, plus de 40 événements ont été organisés, dans la semaine, par les participants, dit partenaires. Regarder l'agenda de la PAW permet de prendre le pouls de la communauté arbitrale mondiale, car les thèmes abordés sont le reflet des problématiques qui se posent. On peut constater qu'il y a des sujets récurrents, comme, en ce moment, les legaltech, qui reviennent chaque année. Il y a des chances de voir émerger, cette année, davantage de sujets sociaux. Celui de la diversité, déjà abordé, mais aussi celui des comportements sociaux dans nos cabinets, avec la vague #MeToo, etc. Le cabinet Reed Smith a ainsi annoncé une conférence sur la corruption dans l'arbitrage international et un autre cabinet une conférence sur les conflits armés, les successions souveraines, l'impact sur l'investissement international, ce qui reflète l'actualité de la matière. À l'inverse, on peut observer que le tiers financement, qui a pu susciter des craintes chez les praticiens pendant un temps, n'est plus abordé. La pratique est entrée dans les mœurs.

C.F. : Concernant les focus régionaux, on constate aussi que tous les ans, il y a 2 à 3 conférences qui concernent l'Afrique, ce qui témoigne de la dynamique de ce marché. ■



Y. Mohammad & C. Fouchard